

problème des rogues spongieuses, etc. - les améliorations à cet égard n'entraîneraient que des frais minimums.

Dans sa réponse, la partie japonaise a convenu du bien-fondé des conclusions de la partie canadienne et a admis que les propositions de l'Association risquaient de compliquer la tâche des conditionneurs. Elle a reconnu également le problème particulier que pose le tri des poissons pêchés à la senne coulissante, tout en insistant encore une fois sur l'importance de la taille des oeufs et de la réduction du nombre des rogues filiformes. A son avis, il faudrait multiplier les prélèvements avant d'ouvrir la saison de la pêche afin de garantir une maturité optimale. La partie canadienne, revenant à la question du tri, a mis en évidence le manque d'espace dans les usines et les coûts supplémentaires. Le tri mécanique pourrait d'ailleurs retarder les opérations de conditionnement et nuire à la fraîcheur du produit.

On a jugé que la meilleure méthode de tri consistait à vérifier d'abord la taille des rogues au moyen de prélèvements préalables. Il serait demandé au gouvernement du Canada de multiplier les essais relatifs à la maturité des populations de poissons afin de mieux faire coïncider la saison de pêche avec le moment optimal de développement des rogues. La partie japonaise a de nouveau insisté sur la nécessité d'obtenir des rogues de taille plus importante et a proposé l'adoption d'un matériel de tri qui, à long terme, ferait monter les prix et serait donc facilement amortis. Par ailleurs, la proposition d'éliminer les poissons de moins de 200 grammes ne visait aucunement à imposer un tri en usine étant donné que cette pratique entraînerait une augmentation des coûts et une diminution de la fraîcheur. Le représentant de la Mitsubishi a alors déclaré que les Japonais désirent tout simplement des produits finis et ne tiennent absolument pas à imposer des règlements aux conditionneurs canadiens, à qui il incombe d'adopter leurs propres normes pour répondre aux besoins du marché japonais. Selon lui, on pourrait peut-être atteindre ce résultat en versant aux pêcheurs des prix différents en fonction de la taille des poissons.

La partie canadienne a fait savoir que les conditionneurs canadiens avaient pris cette question de qualité très au sérieux, si l'on en juge d'après le rapport Watson et d'après les séminaires qu'on se propose de tenir au Canada en prenant appui sur les conclusions de la mission. Selon elle, le problème de qualité est en partie attribuable à l'expansion rapide de l'industrie et comme le Canada n'est pas le seul fournisseur, la poursuite de cette expansion sera assujettie à l'image projetée par le Canada à titre de fournisseur de qualité. Une fois sa mission terminée, le groupe canadien sera